



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes Conditions Générales de Vente, lorsqu'elles ne sont pas dérogées par les conditions particulières contenues dans la Confirmation de Fourniture, régissent les livraisons de Produits de Gortani S.r.l. (ci-après dénommé VENDEUR), qui se réserve le droit de les modifier et/ou de les faire varier en joignant ces modifications et variations des offres à toute correspondance adressée à l'acheteur (ci-après dénommé ACHETEUR).

### **Art. 1 - Confirmation de Fourniture**

Avec la souscription de la confirmation de commande par Gortani S.r.l. la commande sera ferme et irrévocable et les présentes Conditions Générales de Vente doivent être entendues comme acceptées de manière générale et sans équivoque à partir de ce moment. L'ACHETEUR doit obligatoirement accéder au site Internet du VENDEUR pour télécharger et imprimer une copie des Conditions Générales de Vente

### **Art.2 - Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent exclusivement l'offre et la confirmation de commande des produits Gortani Srl. En revanche, les Conditions Générales de Vente susmentionnées ne régissent pas les services de fournisseurs et/ou la vente de produits de sujets autres que le VENDEUR, qui peuvent être présents sur le même site à travers des liens, bannières ou autres hyperliens

### **Art. 3 - Variations de commande**

**3.1.** En cas de changements et/ou d'ajouts demandés par l'ACHETEUR, ceux-ci seront communiqués par écrit et séparément de la Confirmation de Fourniture.

**3.2.** Ces changements et/ou ajouts seront appliqués à la Confirmation de Fourniture et/ou seront effectués uniquement s'ils sont contresignés pour acceptation et confirmation par le VENDEUR dans les 8 jours à compter de leur réception. À défaut de cette condition, les changements et/ou ajouts demandés ne seront pas mis en œuvre.

**3.3.** Le VENDEUR a le droit de suspendre l'exécution de la Confirmation de Fourniture originale jusqu'à sa renégociation éventuelle.

**3.4** Après 6 mois, cependant, sauf accord contraire, l'ACHETEUR aura le droit d'obtenir la Confirmation de Fourniture originale sans aucun changement et/ou ajout. En cas de suspension et de reprise ultérieure de l'exécution de la Confirmation de Fourniture originale et/ou d'acceptation de tout changement et/ou ajout effectué par l'acheteur et accepté par le VENDEUR, le délai de livraison indiqué dans la Confirmation de Fourniture originale sera modifié et ajusté à la période sujette à la suspension.

### **Art. 4 - Prix**

Les prix appliqués sont ceux indiqués dans la Confirmation de Fourniture à laquelle il est fait référence et que l'acheteur, en signant cet acte, déclare avoir accepté.

### **Art. 5 - Paiements**

**5.1.** Le paiement d'une partie du prix, tel qu'indiqué dans la Confirmation de Fourniture, est facturé à titre d'acompte sur la commande et d'acompte de confirmation (conformément à l'article 1385 du Code civil italien).

**5.2.** En cas d'inexécution par la contrepartie, le VENDEUR pourra résilier le contrat en conservant l'acompte versé, sans préjudice du droit de celui-ci d'exiger l'exécution du contrat et en tout état de cause sans préjudice de l'indemnisation des dommages-intérêts conformément à la loi et aux règles générales.

**5.3.** L'inexécution du débiteur (ACHETEUR), même en cas d'omission d'un seul paiement, entraînera la déchéance du bénéfice du terme et le VENDEUR pourra résilier le contrat conformément à l'article 1455 du Code civil italien.

**5.4.** Le VENDEUR aura également le droit et le pouvoir de suspendre la commande en cours, faisant ainsi valoir l'exception d'inexécution conformément à l'article 1460 du Code civil italien. En aucun cas, l'ACHETEUR ne pourra suspendre ou retarder les paiements, même en cas de litige, réclamation ou différend.

### **Art. 6 - Accord de réserve de propriété et de transfert de propriété**

**6.1.** Les produits restent la propriété du VENDEUR jusqu'au paiement définitif du prix. Dans l'hypothèse où l'ACHETEUR aurait vendu les Produits avant le paiement intégral du prix, le VENDEUR subrogera automatiquement les droits au tiers acheteur et tout produit de la vente sera détenu par l'ACHETEUR au nom et pour le compte du VENDEUR et transmis sans délai à ce dernier à concurrence du prix dû par l'ACHETEUR pour la fourniture.

**6.2.** Dans tous les cas, l'ACHETEUR sera responsable des risques découlant de la perte ou de l'endommagement des Produits pour quelque cause que ce soit.

### **Art. 7 - Acceptation technique**

**7.1.** Pour chaque fourniture de Produits, le VENDEUR traitera les graphiques d'exécution qui devront être dûment signés pour acceptation par l'ACHETEUR dans les 10 jours à compter du moment où ils seront reçus par ce dernier avec l'avis qu'après 10 jours à compter de leur réception, les procédures d'exécution des travaux seront certainement considérées comme acceptées et approuvées par l'ACHETEUR.

**7.2.** Le positionnement, l'installation et le test des marchandises livrées, le cas échéant, seront effectués par le VENDEUR ou éventuellement par des tiers expressément désignés par ce dernier sur le lieu où les marchandises doivent être installées et assemblées. L'ACHETEUR est tenu de préparer dans le délai de livraison indiqué à l'article 8 ci-dessous:

➤ Un espace approprié pour le stockage des marchandises.

➤ Des locaux dégagés de personnes ou d'objets, avec des sols et des systèmes, y compris des systèmes électriques pour la fourniture d'énergie à 220-380 V.

**Art. 8 - Conditions de livraison**

**8.1.** Les conditions de livraison sont celles indiquées dans la Confirmation de Fourniture.

**8.2.** En cas de force majeure et/ou d'épidémie et/ou de pandémie, ainsi que pour tout autre événement imprévisible échappant au contrôle raisonnable du VENDEUR (pertes, dommages ou retards causés par des grèves, troubles syndicaux, lock-out, circonstances imprévisibles, incendie, rareté ou absence de matières premières, retards des transporteurs ou dans la livraison des matières premières par les fournisseurs, respect des dispositions légales, ordonnances ou réglementations gouvernementales, valables ou non, soulèvements, état de guerre ou actes similaires, éléments naturels, embargos et/ou tout autre type d'événements similaires survenant dans le pays du VENDEUR ou également dans le pays de l'ACHETEUR et/ou de destination de la fourniture, voire dans les pays par lesquels la fourniture doit transiter selon les itinéraires et les circuits commerciaux ordinaires), la date d'entrée en vigueur des conditions restera suspendue à compter du jour où l'empêchement survient et jusqu'à la cessation du même fait.

**8.3.** Dans tous les cas visés au point précédent, l'inexécution ou l'exécution différée des obligations par le VENDEUR ne pourra pas constituer une rupture de contrat et il sera en droit de résilier le contrat si de tels événements ont une durée non négligeable et en tout cas de nature à ne pas lui permettre de satisfaire la fourniture sans que, pour ces raisons, le VENDEUR puisse être soumis à des pénalités, indemnités et/ou obligations de compensation en faveur de l'ACHETEUR.

**8.4.** Il appartient à l'ACHETEUR d'effectuer toutes les actions nécessaires et/ou utiles pour faciliter la prise en charge des marchandises à la fois dans les conditions initialement convenues et éventuellement modifiées ultérieurement.

**8.5.** Indépendamment de ce qui a été convenu dans la Confirmation de Fourniture, le transfert des risques aura lieu au moment de la livraison des marchandises au domicile de l'ACHETEUR, à moins que l'ACHETEUR n'ait accepté de retirer les marchandises dans les locaux du VENDEUR, auquel cas le transfert des risques aura lieu au moment de la livraison des marchandises au transporteur et/ou à la personne désignée par l'ACHETEUR et/ou à l'ACHETEUR lui-même.

**8.6.** L'ACHETEUR ne pourra faire aucune exception pour toute suspension et reprise ultérieure du positionnement, de l'installation et des tests des marchandises fournies par rapport aux besoins techniques et de production ultérieurs des marchandises indiquées dans la Confirmation de Fourniture. Dans ce cas, le délai d'achèvement des travaux précités sera automatiquement prolongé d'une durée égale à la période de suspension. Si le VENDEUR est dans l'impossibilité de livrer les marchandises ou si l'ACHETEUR n'est pas en mesure de les prendre en charge selon les conditions indiquées dans la Confirmation de Fourniture pour des raisons non imputables au VENDEUR (par ex. suspensions, retards sur le site, indisponibilité des espaces ou pour d'autres causes imputables à l'ACHETEUR), le VENDEUR, suite à la communication de « Marchandises Prêtes », procédera à la facturation immédiate des marchandises et l'ACHETEUR procédera au plan de paiement conformément aux accords contractuels. Les matériaux seront temporairement stockés à l'intérieur/à l'extérieur dans les locaux du VENDEUR sans frais supplémentaires pour une durée maximale de 30 jours, à l'exception des frais de manutention et de gestion de l'entrepôt. Passé ce délai, les éventuels frais de manutention et de stockage seront à la charge de l'ACHETEUR avec un forfait journalier (jours calendaires) de 10 EUROS (dix euros) pour chaque article individuel. Le VENDEUR décline toute responsabilité pour les marchandises en stockage temporaire dans les locaux du VENDEUR.

**Art. 9 - Transport**

Les frais de transport sont à la charge de l'ACHETEUR, sauf accord contraire par écrit.

**Art. 10 - réclamations**

**10.1.** Les marchandises doivent être examinées par l'ACHETEUR immédiatement après l'enlèvement ou la livraison. Les éventuelles réclamations pour livraisons incomplètes, erronées, endommagées, défectueuses et/ou données inexacts pour la réalisation des produits doivent être communiquées au VENDEUR par écrit par lettre recommandée sous peine de déchéance dans les 8 jours de la livraison. Les retours de marchandises ne sont pas acceptés, sauf autorisation écrite du VENDEUR.

**10.2.** Si, en plus de la vente des marchandises, le VENDEUR a également été chargé de réaliser des travaux de positionnement et/ou d'installation des systèmes et de tester les marchandises livrées, le rapport des vices et/ou défauts des marchandises livrées et installées devra être communiqué par écrit sous peine de déchéance dans les 60 jours à compter de la livraison des marchandises avec les travaux d'installation des systèmes et après vérification de leur bon fonctionnement qui coïncidera avec la délivrance de la plaque de déclaration de conformité, l'apposition du marquage CE et la livraison des manuels et de la documentation technique de la directive Machines. Les retours de marchandises ne seront pas acceptés sans l'autorisation écrite du VENDEUR.

**Art. 11 - Autorisation de sous-traitance**

**11.1.** Dans les cas indiqués à l'article 10.2 ou lorsque, en plus de la vente des marchandises, le VENDEUR doit également effectuer des travaux d'installation des systèmes et tester les marchandises livrées à l'endroit indiqué par l'ACHETEUR, ce dernier autorise le VENDEUR à utiliser à sa discrétion des tiers mandatés pour réaliser tout ou partie des travaux de construction et de montage des systèmes de raccordement des réservoirs et des composants associés. La société tierce désignée devra disposer des compétences techniques particulières nécessaires à l'activité couverte par le contrat et fonctionnera avec sa propre organisation de moyens et de personnel dans le respect de la loi et de la réglementation sectorielle (prévention des accidents, réglementation sociale et fiscale) sous le contrôle du VENDEUR.

**11.2.** Dans tous les cas, il est interdit à l'ACHETEUR de faire appel à des tiers pour effectuer des travaux d'installation des systèmes et/ou tester les marchandises livrées sans l'autorisation écrite du VENDEUR.

**Art. 12 - Responsabilité**

Le VENDEUR n'est responsable que des dommages résultant du défaut de conformité des produits. Dans tous les cas, la responsabilité du VENDEUR (contractuelle ou extracontractuelle) ne peut excéder la valeur globale de la Confirmation de Fourniture. La responsabilité du VENDEUR est toujours exclue dans les cas indiqués aux points 8.2 et 11.2.

**Art. 13 - Garantie**

**13.1.** Les Produits sont garantis et adaptés à l'usage auquel ils sont normalement destinés et seront garantis contre les vices et défauts comme l'exige la loi. Aucune garantie ne peut être fournie et aucune garantie ne peut être donnée par le VENDEUR pour des usages autres que ceux pour lesquels les produits sont fabriqués et vendus.

**13.2.** La garantie n'implique que le remplacement gratuit des marchandises défectueuses et/ou des pièces reconnues défectueuses, ou bien la réparation de celles-ci à l'appréciation du VENDEUR et dans les délais techniques normalement requis, sans aucun droit à la réparation des dommages.

**Art. 14 - Modifications**

Les modifications faites à la main sur ce document ne peuvent être acceptées que si elles sont approuvées par écrit et contresignées par le VENDEUR.

**Art. 15 - Confidentialité**

**15.1.** Toute documentation mise à disposition de l'ACHETEUR par le VENDEUR pour l'exécution de la Commande contenant des informations techniques et de conception reste la propriété exclusive du VENDEUR.

**15.2.** L'ensemble des informations, données, connaissances et matériels techniques, opérationnels et commerciaux mis à la disposition de l'ACHETEUR par le VENDEUR pour l'exécution de la Commande ou dont l'ACHETEUR a eu connaissance, même accidentellement, sont à considérer comme confidentiels.

**15.3.** Il est interdit à l'ACHETEUR de copier, utiliser et/ou transmettre la documentation et les informations ci-dessus à des tiers, sauf autorisation expresse et spécifique du VENDEUR.

**15.4.** L'ACHETEUR est tenu de conserver tous les documents et informations avec la plus grande diligence, qui ne doivent être employés que pour l'utilisation du produit fourni avec l'interdiction absolue de toute utilisation ultérieure et/ou divulgation à des tiers.

**15.5.** Il est interdit à l'ACHETEUR de mentionner dans tout document destiné à des tiers le nom de GORTANI S.r.l.

**Art. 16 - Clause de non-responsabilité relative à la confidentialité**

**16.1.** Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 (RGPD), le VENDEUR informe que les données de l'ACHETEUR, collectées dans le cadre de l'exécution de la relation commerciale, ne seront traitées qu'aux fins indiquées dans le contrat et/ou dans la Confirmation de Fourniture et de manière fonctionnelle pour les réaliser, ainsi que pour remplir les obligations légales et/ou les exigences du garant de la confidentialité. Les données susmentionnées sont également traitées à des fins statistiques et de contrôle de qualité, sous réserve d'une autorisation préalable en donnant le consentement exprès de l'ACHETEUR.

**16.2.** Les données de l'ACHETEUR seront traitées manuellement et/ou automatiquement, selon les principes de légalité et d'exactitude et afin de protéger la confidentialité et les droits reconnus, dans le respect des mesures de sécurité et de protection des données adéquates prévues par le code de confidentialité et le RGPD.

**16.3.** La fourniture de données est nécessaire pour tout ce qui est requis par les obligations légales ou contractuelles et par conséquent, tout refus de les fournir ou d'autoriser leur traitement peut rendre impossible la réalisation de telles relations.

**16.4.** D'autres données non attribuables à des obligations légales ou contractuelles essentielles au maintien des relations commerciales et/ou de fourniture peuvent être utilisées par le VENDEUR exclusivement à ces fins, sans préjudice du droit de l'ACHETEUR de retirer son consentement.

**16.5.** Sans préjudice de la diffusion et des communications effectuées en exécution des obligations légales et contractuelles, les données collectées et traitées peuvent être communiquées, aux fins indiquées ci-dessus, en Italie et dans d'autres pays qui garantissent un niveau adéquat de protection des données et dans tous les cas, toutes les garanties appropriées seront adoptées pour protéger les droits de la partie intéressée, éventuellement aussi par la communication à celle-ci du lieu où les données ont été mises à disposition, ainsi que des moyens pour en obtenir une copie.

**16.6.** Les données seront traitées aux fins indiquées ci-dessus pendant toute la durée de la relation contractuelle, ainsi que par la suite pendant le temps nécessaire à l'accomplissement des obligations légales et fiscales et en tout état de cause pendant une période n'excédant pas 10 ans.

**16.7.** En ce qui concerne les données, l'ACHETEUR peut exercer les droits prévus à l'art. 15 et suiv. du RGPD.

**16.8.** Le responsable du traitement des données du Fournisseur est GORTANI S.r.l., via Valli di Carnia 9, 33020 Amaro (UD), Italie.

**Art.17 - Changements et ajouts**

Toute modification du contrat est interdite et peut être prouvée que par écrit.

**Art. 18 - Loi applicable et juridiction compétente**

La Confirmation de Fourniture sera régie par la loi italienne.

Tout litige entre les parties en relation avec les ventes sera de la compétence exclusive du tribunal d'Udine.

Le défaut d'exercer l'un des droits et/ou facultés indiqués dans cet acte entraînera la renonciation à les faire valoir. Toute nullité et/ou absence de validité de l'une quelconque des dispositions précédentes n'entraînera pas la nullité et/ou l'absence de validité des autres dispositions des conditions de vente, à moins que celle-ci ne constitue un motif essentiel et décisif de sa conclusion.



**CONSENTEMENT DES CLIENTS - Règlement (UE) n° 2016/679, décret législatif n° 196 du 30/06/2013 tel que modifié par le décret législatif n° 101 du 10/08/2018**

L'ACHETEUR déclare avoir lu les informations dans leur intégralité, librement téléchargeables depuis le site Internet [www.gortani.com](http://www.gortani.com) sous la rubrique Informations, comme requis par les articles 13 et 14 du règlement (UE) n° 2016/679, et donne son consentement et autorise la société Gortani S.r.l. à traiter, communiquer et diffuser de quelque manière que ce soit les données communes sensibles nécessaires à la gestion administrative de la Confirmation de Fourniture et à l'exécution du Contrat de Vente associé, et ce conformément au règlement (UE) n° 2016/679 et ses modifications ultérieures. Dans le cas où l'ACHETEUR ne serait pas en mesure de visualiser et de télécharger les informations susmentionnées, une copie papier de celles-ci lui sera envoyée sur demande.

La société Gortani S.r.l. avec siège social à Via Valli di Carnia 9 – 33020 AMARO (UD) – Tél.0433.94174 – Fax 0433.43195 – E-mail : [info@gortani.com](mailto:info@gortani.com) aux fins prévues par le règlement (UE) n° 2016/679 et par le décret d'adaptation du décret législatif n° 101 du 10/08/2018 qui a modifié le décret législatif n° 196 du 30/06/2013 et en particulier conformément à l'art. 12 du règlement précité et aux articles 2, 11, 13, 15 et 27 du décret législatif n° 101/2018 et aux articles 2 quinquies, 132 quater, 142 et 166 du décret législatif n° 196/2003 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, vous informe que le traitement des données personnelles fournies par vous et collectées par la société Gortani S.r.l. sera effectué dans le respect de la législation prévue dans le règlement susmentionné et dans le respect des droits et obligations qui en découlent, et que:

**a) OBJET DU TRAITEMENT:** le traitement vise uniquement à l'exécution correcte et complète de la Confirmation de Fourniture et du Contrat de Vente associé.

**b) MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES :** le traitement est effectué par des opérations réalisées avec ou sans l'aide d'outils électroniques et consiste en la collecte, l'enregistrement, l'organisation, le stockage, la consultation, le traitement, la modification, la sélection, l'extraction, la comparaison, l'utilisation, l'interconnexion, le blocage, la communication, l'effacement et la destruction des données. Le traitement est effectué par le responsable du traitement et par les responsables expressément autorisés par le responsable du traitement.

**c) FOURNITURE DE DONNÉES ET REFUS:** la fourniture de données à caractère personnel communes, sensibles et judiciaires est nécessaire aux fins de la réalisation des activités visées au point a) et le refus de la partie intéressée de fournir des données à caractère personnel rend impossible l'exercice des activités visées au point a).

**d) COMMUNICATION DES DONNÉES :** les données à caractère personnel ne peuvent être connues que des personnes chargées du traitement conformément à l'article 2 quaterdecies du décret législatif n° 196/2003, introduit par l'article 2, paragraphe 1, lettre f) du décret législatif n° 101/2018, et peuvent être communiquées aux fins visées au point a) à des collaborateurs externes et en général à tous les sujets pour lesquels la communication est nécessaire à la bonne exécution de la mission professionnelle et aux fins visées au point a). Les données personnelles ne sont pas sujettes à divulgation.

**e) TRANSFERT DE DONNÉES À L'ÉTRANGER:** les données à caractère personnel peuvent être transférées vers des pays de l'Union européenne ou vers des pays autres que ceux de l'Union européenne ou vers une organisation internationale aux fins visées au point a).

Il sera communiqué à la partie intéressée, qu'il y ait ou non décision et adéquation de la Commission européenne.

**f) CONSERVATION DES DONNÉES:** les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exercice de l'activité et en tout état de cause pendant une durée n'excédant pas dix ans.

**g) RESPONSABLE DU TRAITEMENT:** le responsable du traitement est M. **Gortani Gian Paolo**.

**h) DROITS DE LA PARTIE INTÉRESSÉE:** la partie intéressée a le droit:

- d'accéder, de rectifier, d'annuler, de limiter et de s'opposer au traitement des données;
- d'obtenir sans entrave du responsable du traitement les données dans un format structuré d'usage courant et lisible par un dispositif automatique pour les transmettre à un autre responsable du traitement;
- de retirer son consentement au traitement, sans préjudice de la licéité du traitement sur la base du consentement effectué avant ce retrait;
- déposer une plainte auprès de l'autorité garante de la protection des données personnelles.

Les droits susmentionnés peuvent être exercés par communication écrite à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de Via Valli di Carnia n° 9 à Amaro (UD).

**AUTORISATION DE PUBLICATION D'INFORMATIONS ET DE CONTRIBUTIONS PHOTOGRAPHIQUES ET MULTIMÉDIAS**

**(Document joint et faisant partie des informations fournies conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) n° 2016/679 en relation avec le décret législatif n° 101/2018 qui a modifié le décret législatif n° 196/2003.)**

Toujours conformément à l'article 10 du Code civil italien et aux articles 96 et 97 de la loi n° 633 du 22/4/1941, Loi sur le droit d'auteur, et ses modifications ultérieures, et la loi n° 101 du 19/9/2018, l'ACHETEUR autorise gratuitement la publication et l'utilisation de ses contributions photographiques/multimédias et/ou informations/données sur des prospectus, dépliants, brochures, journaux, magazines et livres en ligne et papier, ainsi que sur le site Internet du VENDEUR, et également pour des expositions et événements à caractère promotionnel et/ou commercial. Cette autorisation peut être révoquée à tout moment par communication écrite à envoyer par courrier ordinaire à l'adresse : Gortani Srl Via Valli di Carnia n° 9 – 33020 Amaro (UD) ou par courrier électronique à l'adresse [info@gortani.com](mailto:info@gortani.com). Il dégage également le VENDEUR de toute responsabilité quant à l'utilisation et au contenu du matériel fourni. Dans tous les cas, le VENDEUR ne pourra jamais être tenu pour responsable des litiges et/ou violations de tout droit d'auteur ou de brevet en instance sur le matériel fourni sous forme papier ou sur le site Internet de la société.